

Dépôt de déchets

Nous vous rappelons quelques règles concernant la collecte et le dépôt de déchets. Vous pouvez les retrouver sur le site internet du Syndicat pour la collecte et le traitement des ordures ménagères TRIOR www.tri-or.fr

Déchets non collectés avec les encombrants :

Certains déchets ne sont pas collectés au porte à porte **mais sont acceptés en déchetterie à Champagne :**

- pots de peinture (même vides) et solvants,
- déchets dangereux (batteries, piles, bidons d'huile, produits chimiques),
- gravats et matériaux issus du bâtiment,
- éléments de ferraille trop épais,
- souches et troncs d'arbres.

Les déchets interdits :

Certains déchets ne sont pas ramassés par la collecte des encombrants en porte à porte **et ne sont pas acceptés en déchetterie :**

- plaque de fibrociment ou tout autre composé comprenant de l'amiante,
- pneumatiques,
- pièces automobiles,
- bouteilles de gaz.
- Extincteurs

Si vous avez un doute sur les déchets à déposer lors de la collecte des encombrants, si vous souhaitez connaître les filières de reprise pour les déchets interdits, n'hésitez pas à contacter TRIOR au 01 34 70 05 60 ou via le formulaire du site Internet www.tri-or.fr